Notre stratégie énergétique : souveraineté, décarbonation, compétitivité

SOCIALISTES & APPARENTÉS
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONTEXTE

La constitution d'une nouvelle Assemblée nationale dans la foulée des élections législatives anticipées du 30 juin et 7 juillet 2024 devait, conformément au Code de l'énergie, être l'occasion de **débattre puis d'adopter une loi de programmation énergie climat (LPEC).**

Prévue par la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat et destinée à fixer les grands objectifs de la politique énergétique et climatique de la France en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation énergétique, en particulier fossile, de diversification du mix énergétique et de développement des énergies renouvelables ou encore de rénovation énergétique des bâtiments, sa promulgation aurait dû intervenir avant le 1er juillet 2023 et précéder la révision quinquennale de la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) et de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

La LPEC aurait également dû servir de base de travail consolidée pour l'élaboration du Plan national énergie climat (PNEC) qui a nonobstant été remis à la Commission européenne le 10 juillet 2024. Or, les divers reports des Conseils de planification écologique à l'été 2023 l'ont prouvé : **les gouvernements successifs d'Emmanuel Macron ont, jusqu'à présent, été incapables de construire une séquence politique nationale complète et performative** autour de l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone en 2050.

Trois projets de loi techniques ont néanmoins été adoptés sous la XVIe législature :

1. La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;

2. La loi du 22 juin 2023 relative à l'accélération des procédures liées à la construction de nouvelles installations nucléaires à proximité de sites nucléaires existants et au fonctionnement des installations existantes ;

3. La loi du 21 mai 2024 relative à l'organisation de la gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour répondre au défi de la relance de la filière nucléaire.

Si la première était nécessaire, tous les scénarios de mix énergétique envisagés ayant comme hypothèse commune une accélération du développement des énergies renouvelables, la deuxième et la troisième s'inscrivent en silo, sans vision d'ensemble, notamment en matière de partage de la valeur et de gouvernance, et **sans véritable débat sur la place du nucléaire dans notre futur mix énergétique** (production électrique, d'hydrogène par électrolyse ou de chaleur), ni même sur son format, au regard de l'enjeu de compétitivité à long terme.

Par ailleurs, les réunions du Conseil de Politique Nucléaire (CPN) se sont tenues sans le Parlement alors que d'importants investissements ont été annoncés dans la filière lors de la session du 26 février 2024, notamment vers le site de retraitement des déchets de la Hague.

Ces errements et divers retards font apparaître que la planification écologique demeure un objet politique technique issu de groupes de travail intégrant (fort logiquement) parlementaires, corps intermédiaires etc., mais **souffre de l'absence d'un récit politique mobilisateur et d'une vision d'ensemble et de long terme, allant au-delà de l'opposition renouvelables-nucléaire,** à destination des Françaises et des Français alors que les objectifs climatiques (neutralité carbone d'ici à 2050) nécessitent la mise en place et la déclinaison d'une planification à court et moyen terme.

Dans ce contexte, le groupe Socialistes et apparentés a décidé de prendre pleinement part au débat en produisant sa propre doctrine énergétique et climatique, en prévision des révisions prochaines de la PPE et de la SNBC.

Cette doctrine repose sur trois priorités d'action et un fil directeur :

- **Priorité n°1 :** Décarboner les principaux secteurs de notre économie (transport, bâtiment, industrie, agriculture) en favorisant la sobriété des usages, la réindustrialisation, l'efficacité énergétique et l'innovation technologique déployables à court terme (d'ici à 2030), dans cet ordre de priorité ;
- **Priorité n°2 :** Assurer un prix de l'énergie protégeant le pouvoir d'achat des ménages et préservant la compétitivité de nos entreprises ;
- **Priorité n°3 :** Favoriser le développement des énergies renouvelables afin d'atteindre aussi vite que possible un mix énergétique décarboné, avec le maintien d'une capacité de production électronucléaire.

Un fil directeur : La faisabilité technique, industrielle, économique et sociale de nos propositions, en garantissant à tout instant la sécurité et la résilience de notre système énergétique, et en favorisant autant que possible les coopérations régionales (en particulier dans le cadre de l'Union européenne).

La synthèse de notre stratégie →

SYNTHÈSE DE NOTRE STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE

La France s'est assignée depuis près de dix ans des objectifs de décarbonation de son mix énergétique et de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, en lien avec ses engagements internationaux et le cadre européen.

Elle n'a cependant jamais conçu de **stratégie globale de transition énergétique permettant concrètement d'atteindre ces objectifs** dans le calendrier fixé, c'est-à-dire à l'horizon 2050. Les annonces successives, trop souvent contradictoires voire orthogonales comme pour le nucléaire, ont participé d'un stop and go permanent empêchant le développement ou la viabilisation de filières nationales industrielles dans les renouvelables et induisant un effritement des savoir-faire et des capacités industrielles dans le nucléaire.

La relance des économies à l'issue de la pandémie de Covid-19 et le choc qu'a constitué la guerre en Ukraine pour les usages énergétiques de l'Europe ont fait de l'accès à une énergie décarbonée et compétitive le cœur des stratégies de souveraineté économique des grandes puissances.

La transition énergétique n'est plus uniquement un enjeu d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets mais une urgence pour conserver ou développer des filières industrielles compétitives, préserver le pouvoir d'achat des ménages et réduire sa dépendance aux grands exportateurs de matières fossiles.

Face à l'urgence, la France s'est lancée dans une succession de lois depuis 2019 (Énergie et climat, climat et résilience, APER, nouveau nucléaire, etc.) dont l'objet est tout à la fois la sobriété des usages et l'accélération du développement des énergies décarbonées. **Ces textes ont cependant été adoptés en silo, sans jamais dresser de vision d'ensemble** et sans jamais que les moyens budgétaires nécessaires ne soient mobilisés, quand ils n'étaient pas rabotés.

À l'heure de fixer, enfin, une stratégie de transition énergétique, les non-choix ou renoncements passés font du pragmatisme le fil rouge de notre stratégie.

Ce pragmatisme n'est pas un renoncement, c'est la nécessité de faire de **la viabilité économique, industrielle, budgétaire et sociétale les déterminants de nos choix,** tout en préservant à tout moment la sécurité de notre réseau et nos capacités d'approvisionnement.

Le développement des énergies renouvelables a pris un retard considérable, faisant de la France le seul État membre à ne pas avoir atteint les objectifs assignés par la Commission européenne fin 2023. Or **l'électrification des usages est une condition essentielle de la décarbonation et de la réduction de nos gaz à effet de serre.**

Parallèlement, notre parc nucléaire historique est vieillissant, connaît des fragilités qui ont largement affecté la production en 2022 et la viabilité de sa prolongation à 60 ans d'exploitation et surtout au-delà demeure incertaine.

Afin de tenir nos objectifs de décarbonation aux horizons 2035 et 2050, d'assurer notre sécurité d'approvisionnement et la stabilité du réseau du fait de l'immaturité de certaines technologies de pilotage et de stockage et, enfin, d'accompagner le début du renouvellement du parc historique face à l'insuffisance des capacités renouvelables, **un nouveau programme électronucléaire s'est imposé.**

Ce nouveau programme, de six ou huit réacteurs, ne pourra néanmoins être qu'une passerelle, pour absorber l'effet falaise du phase out du parc des réacteurs de 900 MWh à compter de 2040, alors que le développement des renouvelables à cette échéance sera encore insuffisant, notamment face à l'accélération de l'électrification des usages.

Une passerelle d'abord en raison des doutes sérieux sur la capacité d'EDF à mener à bien un tel programme, sans envisager même d'aller au-delà, en matière industrielle et financière.

Une passerelle ensuite du fait du prix élevé de sortie du nouveau nucléaire qui rend un programme plus important peu viable économiquement au regard des enjeux de compétitivité du prix de l'électricité pour nos industriels et de pouvoir d'achat pour les ménages.

Là où le nouveau nucléaire confortera un socle de production pilotage qui sécurise le réseau, avec l'hydroélectricité, le renouvelable apportera un tarif attractif qui permettra un prix de sortie du système électrique adapté à nos besoins.

Parallèlement, **le développement des renouvelables est une nécessité absolue, pour participer à notre décarbonation** mais aussi pour accompagner la montée en puissance des usages électriques puis la sortie progressive du parc nucléaire historique. Cette accélération du développement des renouvelables devant se faire sans délai, dès lors qu'aucune capacité nouvelle en matière électronucléaire n'est attendue avant 2037 au mieux.

Afin d'assurer le développement des énergies renouvelables, **un cadre réglementaire, financier et fiscal favorable, décliné tout au long de ce rapport, sera nécessaire.**

De même, l'État devra offrir des perspectives de long terme permettant la structuration de filières industrielles françaises ou a minima européennes, permettant de ne pas échanger une dépendance pour une autre, de la Russie vers la Chine notamment.

Ces objectifs sont atteignables mais nécessitent, d'urgence, **une loi de planification pour les 25 prochaines années.**

Ceci est la contribution des député·es Socialistes et apparentés à cette démarche.

La chronologie de notre stratégie →

CHRONOLOGIE DE NOTRE STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE

2025 – 2038 : sortir de la fragilité structurelle par une accélération drastique des renouvelables et le lancement d'un nouveau nucléaire ciblé

La priorité immédiate est d'éviter l'effet « falaise » lié au vieillissement du parc nucléaire historique : 32 des 57 réacteurs auront franchi les 40 ans d'exploitation dès 2025. La prolongation à 60 ans doit être poursuivie sous contrôle de l'ASN, mais ne peut suffire. Il est donc indispensable de lancer un nouveau programme électronucléaire de transition ciblé, avec huit EPR2 (13,2 GW), tout en misant sur un développement accéléré des énergies renouvelables.

Ce calibrage permet de maintenir une capacité de production pilotable, sans créer de dépendance excessive au nouveau nucléaire, plus coûteux (125 €/MWh) que les ENR (60–80 €/MWh) ou le nucléaire amorti (60 €/MWh). Parallèlement, la France doit massivement investir dans les technologies de stockage, la flexibilité du réseau et la modernisation des infrastructures électriques.

Les petits réacteurs modulaires (SMR) ne peuvent, à ce stade, faire l'objet d'une programmation chiffrée. Leur déploiement éventuel dépendra d'une doctrine d'emploi claire, de la validation technologique et de leur compatibilité avec les exigences de sûreté. La recherche fondamentale, y compris sur la fusion, doit être soutenue sans orientation technologique imposée.

2038 – 2050 : l'atteinte de la neutralité carbone par la poursuite du déploiement des énergies renouvelables et la mise en service de 8 réacteurs EPR supplémentaires

Alors que les premières tranches de réacteurs 900 MW atteindront l'âge de 60 ans en 2038, la France devra pouvoir compter sur un socle de production assuré par les 8 EPR2 et sur un système électrique reposant majoritairement sur les énergies renouvelables. Ces dernières devront avoir atteint un niveau de maturité et de déploiement suffisant, appuyé par des technologies de stockage à grande échelle et une gestion intelligente du réseau.

Le maintien d'une capacité de production pilotable de 29 GW devient l'objectif stratégique, permettant d'absorber la variabilité des renouvelables et de garantir l'équilibre offre-demande. Aucun programme nucléaire supplémentaire ne doit être engagé au-delà de ces huit réacteurs sans évaluation stricte des besoins et des capacités de la filière.

Cette période consacre la bascule du système électrique français vers un mix décarboné, reposant sur la complémentarité entre renouvelables, nucléaire de transition et innovations technologiques.

2050 et au-delà : pérenniser un système 100 % décarboné, résilient et souverain

L'objectif de neutralité carbone atteint, la France devra assurer la soutenabilité de son mix dans la durée. La part du nucléaire sera amenée à diminuer progressivement, au rythme du retrait des tranches historiques. Le système devra alors reposer sur une production massivement renouvelable, soutenue par le stockage longue durée, l'autoconsommation, les réseaux territorialisés et les interconnexions européennes.

Les technologies émergentes issues de la recherche (SMR, hydrogène, fusion, batteries avancées) devront être évaluées objectivement, en fonction de leur pertinence économique et industrielle. Le rôle des acteurs publics et privés de la recherche, libérés de toute orientation imposée par la loi, sera décisif.

La réussite de cette stratégie suppose des choix cohérents dès aujourd'hui. Maintenir la capacité nucléaire à 29 GW en 2050, autour d'un programme limité, crédible et économiquement soutenable, constitue une garantie de stabilité. Elle permet de bâtir un mix souverain, pilotable et compatible avec les objectifs climatiques européens.

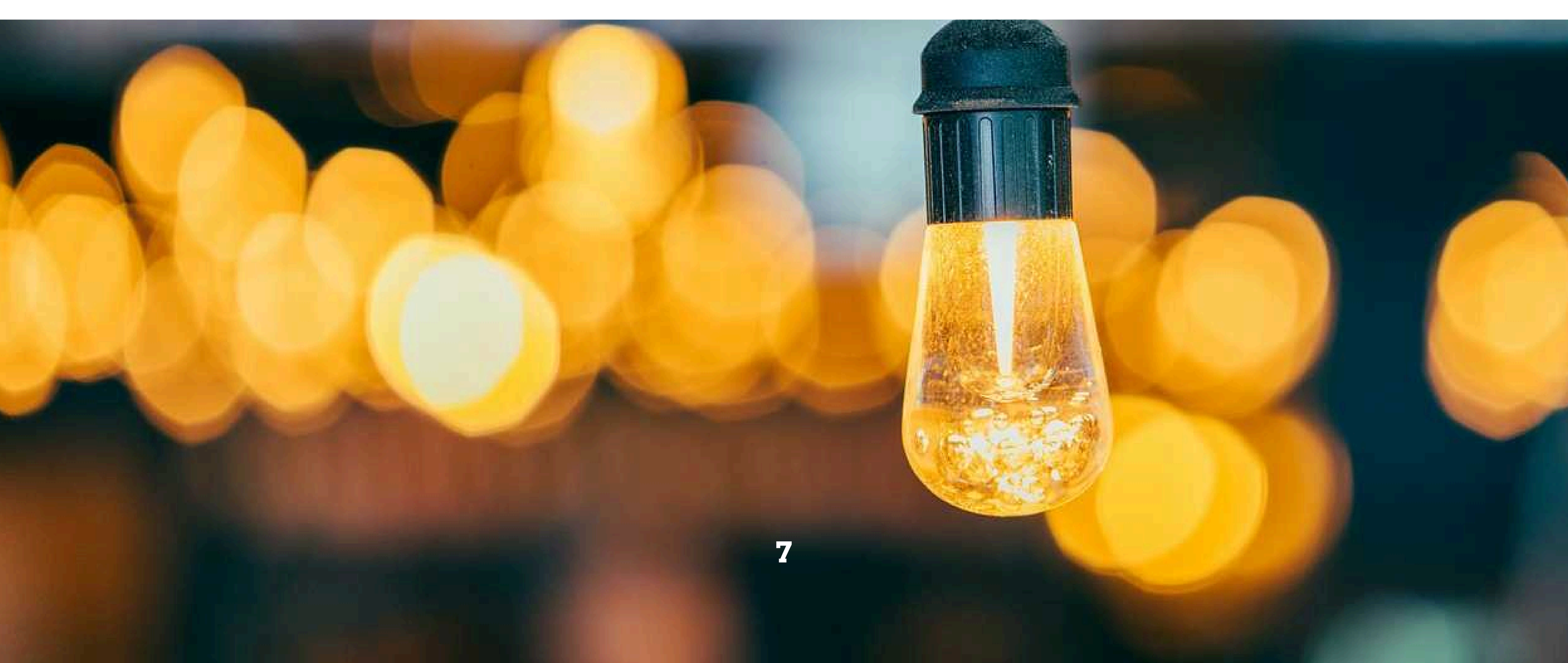

parti-socialiste.fr/nosdeputes

Députés socialistes & apparentés

@socialistesAN

@socialistesan

@socialistesan

@socialistesan.bsky.social

SOCIALISTES
& APPARENTÉS
ASSEMBLÉE NATIONALE